

ouvrières à Braisne, les fêtes religieuses à la chapelle, et les séminaires.

La *Direction des écoles* s'intéresse de l'âme, des classes chez les Frères et chez les Sœurs, des leçons professionnelles aux garçons et aux filles. Elle se rend compte de la division et de l'emploi du temps des élèves, des méthodes d'enseignement, des examens, des résultats obtenus. Son chef se sert des commissaires de la Société de Secours mutuels pour voir les parents négligents et stimuler les enfants indolents.

Le *Chef du contrôle* donne connaissance des procès-verbaux des Conseils ouvriers qui ont dû avoir lieu dans la semaine (environ dix-huit à vingt) ; au moyen des signatures, il est facile de constater les présences. Toute l'attention du Comité est donnée à l'exactitude des Conseils, seule garantie vraiment sérieuse de la bonne marche et de la persévérance de nos institutions. Si un Conseil a été onis, soit complètement, soit par insuffisance de présences, son secrétaire est prévenu ; en cas de récidive, un des patrons y voit lui-même.

Le *Règlementaire* est le gardien des traditions. On a établi des coutumiers résultant, non des règles *a priori*, mais de l'expérience des années. La Corporation dans son ensemble, comme chaque association ou institution en particulier, a sa tradition fixée par écrit ; le *Règlementaire* a la charge d'y ramener chacun. Pour cela, il établit à l'avance les coutumiers des fêtes et des Conseils du mois et les fait afficher dans les salles de réunions. A chaque séance, il donne lecture de ce qui doit se faire la quinzaine suivante.

Enfin, le Comité examine les divers projets qui lui sont soumis ; s'il ne peut décider immédiatement, il les fait étudier par une commission. Il a donc la double mission de sanctionner les initiatives et de maintenir les coutumes et les règles qui sont, dans les œuvres, des garanties nécessaires de prospérité.

Le nouveau règlement de l'Union Saint-Joseph de Sorel a été définitivement adopté dimanche dernier, à l'assemblée générale mensuelle de cette société.

Ce règlement, qui offre des avantages considérables aux membres de l'union, entrera en vigueur le troisième dimanche de juillet prochain. Parmi ces avantages mentionnons les suivants : Bénéfices payés aux membres mala-

des : \$3 00 par semaine, au décès, \$250.00 à la veuve, ce montant devant augmenter jusqu'à la somme de \$400.00 au fur et à mesure que le nombre des membres le permettra.

ECHIOS

Nous venons de recevoir l'invitation suivante qui a été prise en considération dès la dernière réunion du Comité de Régie. Ce dernier n'ayant pas qualité pour accepter l'invitation sous peine d'amende, prie cependant les membres d'être présents en aussi grand nombre que possible, avec insignes. Nous croyons que l'acceptation réglementaire par l'assemblée, si la date fixée pour la prochaine réunion n'était postérieure à la célébration de cette fête, eût été certaine et résolue à l'unanimité.

La procession se formera place du marché : les membres voudront bien être présents dès 9½ heures.

La Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal, Succursale de St-Hyacinthe, prie respectueusement l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe de bien vouloir l'honorer de sa présence le jour de la célébration de sa Fête Patronale, qui sera chômée, jeudi, le 7 mai prochain.

La réunion se fera sur la Place du Marché à 9 heures a. m. pour se rendre à l'Eglise Cathédrale, où une Messe solennelle sera chantée à 10 heures.

J'ai l'honneur d'être, votre etc.,

J. N. LEMIEUX,

Secrétaire.

Nous sommes heureux d'annoncer que la Société de publication ouvrira, le premier mai prochain, un bureau pour l'administration de notre journal. L'endroit choisi, magasin actuel de Delle Desroches modiste, est central, spacieux et très convenable. Nous en ferons, en même temps, un lieu de réunion pour les membres de l'Union St-Joseph et les abonnés en général. Comme nous le faisons remarquer sur un numéro précédent, nos échanges seront à la disposition gratuite des habitués.

Une fois régulièrement constitué, le bureau pourra servir aussi de rendez-vous fixe et permanent pour le paiement des contributions, renseignements, concernant l'Union St-Joseph.

Espérons que tous nos membres encourageront le journal qui leur procure, entr'autres